

BUDGET PRIMITIF 2020

Présentation brève et synthétique en application de l'article L.2313-1 du CGCT

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la Loi NOTRe du 7 août 2015, prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires de sincérité, d'annualité, d'unicité, de spécialité et d'équilibre.

Le budget 2020 a été bâti sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 4 décembre 2019.

Le budget 2020 s'équilibre en fonctionnement à 8 367 514,78 € et en investissement à 2 926 511,36 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre		Propositions 2020
011	Charges à caractère général	1 072 397,33 €
012	Charges de personnel	2 144 800,00 €
014	Atténuation de produits	16 922,00 €
65	Autres charges gestion courante	768 249,60 €
66	Charges financières	97 728,40 €
67	Charges exceptionnelles	4 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	2 453 560,05 €
042	Dotations aux amortissements et provisions	208 946,99 €
023	Virement à la section d'investissement	1 600 910,41 €
Total DEPENSES		8 367 514,78 €

Les dépenses de la section de fonctionnement sont réparties ainsi :

- chapitre 011-Charges à caractère général : prise en compte cette année, entre autre, de la poursuite du plan de gestion de l'arbre et des dépenses liées à l'augmentation de la population et des effectifs scolaires.
- chapitre 012-Charges de personnel : dépenses impactées notamment par la mise en décisions nationales qui s'imposent à nous comme le protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), le relèvement du taux de cotisations, la hausse du SMIC...
- chapitre 014-Atténuations de produits : correspond à l'attribution de compensation versée à Rennes Métropole suite au transfert des compétences assainissement, éclairage public et voirie au 1^{er} janvier 2015.
- chapitre 65-Autres charges de gestion courante : subventions aux associations et aux écoles, indemnités des élus ainsi que les contributions aux organismes de regroupement comme le CIAS, l'école de musique de la Flume ou la participation au syndicat Aqua Ouest pour la construction de la piscine intercommunale.
- chapitre 66-Charges financières : remboursement des intérêts de la dette et dépenses liées au portage foncier exercé par Rennes Métropole.
- chapitre 023-Virement à la section d'investissement : ce virement doit servir en priorité à rembourser le capital des emprunts

RECETTES

Chapitre		Propositions 2020
013	Atténuation de charges	10 000,00 €
70	Produits des services	464 450,00 €
73	Impôts et taxes	2 745 780,00 €
74	Dotations et participations	751 134,00 €
75	Autres produits gestion courante	3 872 000,00 €
77	Produits exceptionnels divers	504 150,78 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €
Total RECETTES		8 367 514,78 €

Les recettes de fonctionnement intègrent :

- chapitre 013-Atténuations de charges : les remboursements de rémunération suite à un arrêt maladie de certaines catégories d'agents par la CPAM
- chapitre 70-Produits des services : les recettes générées par la tarification de services comme la bibliothèque, l'école de danse, la restauration scolaire, la garderie...
- chapitre 73-Impôts et taxes : pour l'année 2020, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2019.
- chapitre 74-Dotations et participations : prudence dans nos prévisions de recettes
- chapitre 75-Autres produits de gestion courante : revenus provenant de la location de salles communales et de biens immobiliers et mobiliers.
- chapitre 042-Opérations d'ordre de transfert entre section : les travaux en régie (frais de personnel et achat de fournitures liés à des opérations d'investissement réalisées par les services municipaux)

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre		Propositions 2020
	Opérations d'équipement	1 713 867,79 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 168,00 €
13	Subventions d'investissement	500 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	264 300,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00 €
020	Dépenses imprévues	57 483,58 €
Restes à réaliser 2019		369 731,99 €
Total DEPENSES		2 926 551,36 €

Les dépenses de la section d'investissement sont composées :

- chapitre 16-Emprunt et dettes assimilées : du remboursement du capital des emprunts et d'un prêt à taux zéro de la CAF pour la construction d'un bâtiment mutualisé
- chapitre 040-Opérations d'ordre de transfert entre section : de l'intégration des dépenses de fonctionnement (frais de personnel et l'achat de fournitures) en investissement issues des travaux en régie.
- des dépenses relatives aux opérations d'équipement prévues réparties ainsi:

Les crédits nécessaires à la réalisation des principales opérations (crédits nouveaux hors reports de l'année 2019 correspondant à des dépenses engagées mais non encore mandatées au 31/12/2019) sont les suivants :

31	écoles	69 580,00 €
53	matériel administratif	39 700,00 €
82	terrains	77 200,00 €
104	matériel divers	143 850,00 €
119	opérations / bâtiments	129 675,00 €
157	infrastructures sports	83 200,00 €
208	salle multifonctions	25 177,60 €
221	AP/CP 5 extension groupe scolaire	557 488,40 €
223	AP/CP 7 études ZAC multisites	29 897,48 €
224	AP/CP 8 maison des associations multisites	529 720,75 €
225	ZAC Ile des Bois	28 378,56 €

Le budget 2020 dispose de 3 AP/CP (Autorisation de Programme/ Crédit de paiement) :

- n° 5 « extension de l'école Jacques Prévert et bâtiment mutualisé »,
- n° 7 « études ZAC multisites »
- n° 8 « maison des associations multisites »

Les AP constituent « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées » de manière pluriannuelle. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement inscrits au budget sont la matérialisation des AP. Ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations.

Les AP/CP sont modifiées de la façon suivante :

AP/CP	Opération	Autorisation de programme	Crédits de paiement					
			Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021	Année 2022
N° 5	Extension de l'école J. Prévert et bâtiment mutualisé	1 744 599,60 €	29 904,78 €	4 390,19 €	13 282,91 €	557 488,40 €	988 588,82 €	150 944,50 €
N° 7	Etudes ZAC multisites	124 424,00 €	/	17 582,52 €	76 944,00 €	29 897,48 €	/	/
N° 8	Maison des associations multisites	1 651 400,00 €	/	/	17 620,79 €	529 720,75 €	870 376,86 €	233 681,60 €

RECETTES

Chapitre		Propositions 2020
13	Subventions d'investissement	10 858,93 €
10	Dotations Fonds divers Réserves	168 667,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	265 703,36 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 800,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	1 600 910,41 €
040	Opérations d'ordre entre section	208 946,99 €
Restes à réaliser 2019		58 664,67 €
001	Solde d'exécution de la section d'invest. 2019	600 000,00 €
Total RECETTES		2 926 551,36 €

A nouveau, la commune a fait le choix de ne pas réaliser d'emprunt.

Les recettes d'investissement sont constituées de :

- chapitre 021 du virement de la section de fonctionnement servant à financer prioritairement le capital des emprunts.
- chapitre 024-Produits des cessions d'immobilisations : montant estimé des recettes issues de la vente de biens immobiliers communaux.
- chapitre 040 : les opérations d'ordre entre section intègrent la dotation aux amortissements des biens communaux
- chapitre 10-Dotations, fonds et réserves : FCTVA (Fonds de compensations de la TVA) versé en fonction du montant des investissements de l'année précédente.
- chapitre 13-Subventions d'investissement : inscription de subventions d'équipement pour la réalisation des travaux sur la voute de l'église, sur les douches de vestiaires et le groupe scolaire (DETR, DSIL, ECODO)
- 1068 : l'excédent de fonctionnement capitalisé correspondant au résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019.

Cette année, le compte administratif n'étant pas arrêté à la date du vote du budget, le BP 2020 est présenté avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 :

Affectation sur 2020	
Résultat de la section de fonctionnement au compte 1068	265 703.36 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au compte 001	600 000.00 €